


Mairie de **SERVES sur Rhône**  
93 Rue Impériale  
26600 SERVES sur Rhône  
Tél. : 04.75.03.30.59

Envoyé en préfecture le 05/10/2018  
Reçu en préfecture le 05/10/2018  
Affiché le   
ID : 007-250702453-20181003-683\_2018-DE

Serves sur Rhône, le 22 juin 2018



Le Maire de SERVES sur Rhône

A

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET  
DE DANSE DE L'ARDECHE  
Maison de Bésignolles  
2 route des mines  
07000 PRIVAS

*Objet : Délibération 2018-35 – demande de mise à l'ordre du jour du prochain conseil syndical*

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération n°2018-35 du 14 juin 2018 afin qu'elle soit mise à l'ordre du jour de votre prochain conseil syndical.

Nous sommes toujours dans l'attente des modalités de sortie de notre commune à votre syndicat.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Maire,

Alain LAFUMA

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le



ID : 007-250702453-20181003-683\_2018-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE  
SERVES SUR RHONE**

**Séance du 14 juin 2018  
2018-35**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	14	Date de convocation	04/06/2018
Nombre de membre en exercice	13	Date d'affichage	04/06/2018
Nombre de membres présents	11	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mil dix-huit, le 14 juin à 19 heures le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, DURUISSEAU, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART

Excusés : Madame ASCONE Nathalie et Monsieur BOUTRY Geoffrey

Absent : Monsieur Christophe DOMANGE

Pouvoirs : Mr BOUTRY Geoffrey donne pouvoir à Mr Daniel FLORES, Madame ASCONE Nathalie donne pouvoir à Madame REICHART Myriam

Mme Christelle DEFRANCE est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : demande de retrait auprès du syndicat Ardèche Musique et Danse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Serves sur Rhône est adhérente de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche appelée aujourd'hui « Ardèche Musique Danse » depuis le 22 novembre 2001.

A l'origine l'équipe municipale en place avait trouvé un attrait culturel dans cette adhésion et pensait que l'enseignement de la musique pouvait permettre un développement artistique des individus qui bénéficieraient de cette activité, activité rare dans nos petites communes rurales.

Les équipes municipales qui se sont succédées ont maintenu la même position.

Mais à ce jour, Monsieur le Maire redonne lecture au Conseil Municipal d'un courrier venant de cette école de musique qui informe la commune d'une très forte augmentation pour l'année 2013 et pour les suivantes, à savoir en 2012 la commune de Serves sur Rhône a payé la somme de 793€ et devra s'acquitter pour l'année 2013 de la somme de 3 965.31€ pour le même nombre d'élèves soit une augmentation de 500%.

Notre participation à ce syndicat comprenait seulement la prise en compte d'enfants et nous voyons depuis plusieurs années l'adhésion d'adultes.

L'augmentation chaque année de notre participation sans qu'aucune réforme importante de ce syndicat ne soit faite avec le maintien de la multiplication des lieux de cours est inacceptable pour nous.

Nous réitérons donc notre demande de retrait de notre commune à ce syndicat comme précédemment en date du 14/02/2013, du 23/10/2014 et du 06/07/2017.

Envoyé en préfecture le 05/10/2018  
Reçu en préfecture le 05/10/2018  
Affiché le 07/10/2018  
ID : 007-250702453-20181003-683\_2018-DE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal demande une nouvelle fois son retrait au syndicat Ardèche Musique et Danse et refuse de payer une telle somme et dans de telles conditions car les arguments évoqués ne justifient pas une augmentation de 500%. De plus sur le courrier la structure nous annonce que pour les années à venir d'autres augmentations sont annoncées. Le Conseil Municipal de Servès sur Rhône veille à une gestion rigoureuse de ses finances et ne peut accepter cet état de fait.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y reportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Fait à SERVES SUR RHONE, le 15 juin 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 18/06/2018  
et publication ou notification du  
18/06/2018



Le Maire,

Alain LAFUMA